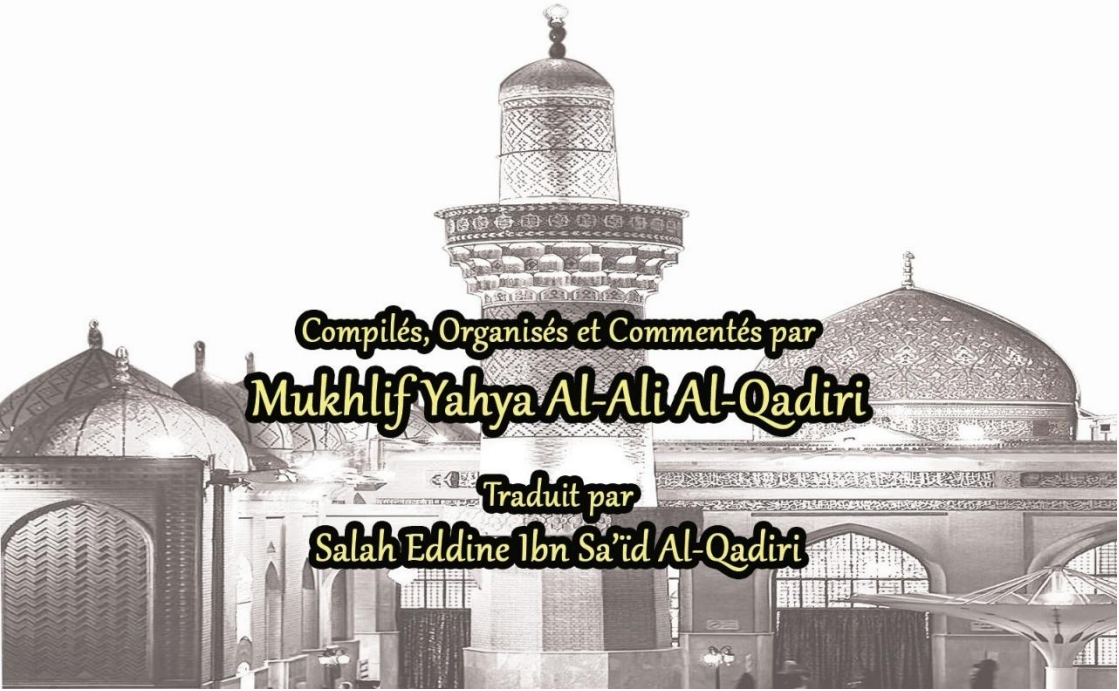
Série des Épîtres de la Lumière Qadiriyya

LES QUARANTE QADIRIYYA

Quarante hadiths d'après quarante Maîtres

De l'illustre Imam, El-Cheikh Abdoul-Razzaq al-Kilani

Avec le (sanad) et la transmission
du Cheikh al-Mousnid Ahmed al-Qut'ani



Compilés, Organisés et Commentés par
Mukhlif Yahya Al-Ali Al-Qadiri

Traduit par
Salah Eddine Ibn Sa'id Al-Qadiri

- **Titre du livre** : Les Quarante Qadiriyya
- **Nom de la série** : Les Épîtres de la Lumière Qadiriyya
- **Auteur** : Cheikh Abdoul-Razzaq al-Kilani
- **Compilation** : Moukhlif Yahya Al-Ali Al-Qadiri
- **Traducteur:** Salah Eddine Ibn Said Al-Qadiri
- **Éditeur** : Dar Al-Nour Al-Qadiriyya pour l'édition et la distribution – Syrie – Damas
- Nombre de pages : 50
- **Dimensions** : 17 × 12,5 cm
- **Numéro et date d'édition** : Première édition – 1445 H (2024)

Demandes auprès de :
Dar Al-Nour Al-Qadiriyya pour l'impression, l'édition et la distribution

Syrie – Rif Dimashq : 00963 997 616 645
Pour contacter l'auteur : WhatsApp : 00201 204 193 623
Site web : www.alkadriaalalia.com **Email :** mkhlef@hotmail.com



هَذَا الْكِتَابُ بِرِعَايَةِ وَإِشْرَافِ

جميع الحقوق محفوظة




بسم الله الرحمن الرحيم

Dédicace

À l'honorable présence du ***Prophète Élu***, Que la paix et les bénédictions soient sur lui, sur sa famille pure et vertueuse, sur ses épouses, les mères des croyants, ainsi que sur nos maîtres, les califes bien-guidés.

Et à la présence de notre maître, le Sultan des saints et des gnostiques, Cheikh ***Abdel Qader El-Jilani*** (que son secret soit sanctifié).

À son fils, l'illustre Imam et auteur de ce recueil, notre maître Cheikh Abdou ***Taj Al-Din Abou Bakr Abdel Razzaq Al-Jilani Al-Hassani***, qu'Allah soit satisfait de lui.

À l'âme de notre noble cheikh et maître spirituel, ***Cheikh Ahmad Al-Qat'ani***, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, purifie sa noble tombe et fasse du Paradis son lieu de séjour et sa demeure éternelle.

Et à l'âme de mes chers parents, qu'Allah leur accorde Son pardon et Sa miséricorde, eux qui m'ont élevé(e) avec amour durant mon enfance.

À tous les frères et sœurs et aux bien-aimés de notre voie El-Qadiriya et de toutes les nobles voies spirituelles, ainsi qu'à tous les musulmans.

Introduction

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Louange à Allah, Seigneur des mondes, une louange immense, abondante, pure et bénie. La meilleure des prières et les salutations les plus parfaites soient sur celui qui ne parle pas sous l'effet de la passion, mais bien sous l'inspiration d'une révélation divine, instruit par l'Ange doté d'une grande puissance, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et que la paix soit sur eux. Cela dit :

Voici quarante hadiths transmis par l'illustre Imam et maître vénéré, ***Cheikh Abdel Razzaq***, fils du ***Cheikh Abdel Kader Al-Jilani*** *(qu'Allah sanctifie son noble secret).*

Ce recueil est désigné par ***« Les Quarante d'après Quarante Maîtres »*** connue sous le nom de ***« Les Quarante Jilaniya »*** dans les pays d'orient, et sous le nom de ***« Les Quarante Qadiriyya »*** dans les pays du Maghreb.

Je les ai reçus avec **Ijaza** (autorisation) par transmission directe de la part du vénérable

Cheikh Ahmad Al-Qat'ani, originaire de Libye, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde.

Il nous a gratifiés de l'autorisation de les relater avec sa chaîne de transmission bénie. Qu'Allah le rétribue abondamment et fasse de cette œuvre une lumière dans le registre de ses mérites et de ceux de ses maîtres bien-aimés. Il est le Détenteur de la grâce infinie et le Tout-Puissant.

J'ai rassemblé, ordonné, vérifié et annoté ces hadiths bénis dans cette humble épître, afin que mes frères et sœurs en quête de science et de voie puissent en être éclairés. Puisse Allah, le Tout-Puissant, en faire une source de bénéfice pour chaque lecteur parmi les croyants.

Que les prières et la paix soient sur notre maître et bien-aimé Mohammad, ainsi que sur sa noble famille et ses compagnons. Et toute louange revient à Allah, Seigneur des Mondes

Celui qui espère le pardon de son Seigneur

Moukhlif Al-Ali El-Qadiri El-Housseini

Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde ainsi qu'à ses parents
et qu'Il soit pour lui ce qu'Il a été pour Ses élus

Biographie de l'Auteur

Cheikh Abdel Razzaq Al-Jilani

Le cheikh 'Abd al-Razzaq, fils de cheikh 'Abd al-Qadir al-Jilani, (que son secret soit sanctifié), est né à l'aube du lundi ***18 Dhu al-Qi'da en l'an 528*** de l'Hégire. Il reçut une formation complète auprès de son illustre père, dont il fut l'un des disciples les plus assidus, ainsi que les enseignements d'Abû al-Hasan ibn Sourmâ et d'autres savants éminents. Érudit accompli, il transmit le savoir, dirigea des cercles d'enseignement, Il émit des fatwas et participa à des débats théologiques. Nombreux furent ceux qui bénéficièrent de son savoir, parmi lesquels *Isḥâq ibn Aḥmad ibn Ghânim*, *'Alî ibn 'Alî*, prédicateur de Zubâ, et bien d'autres encore.

Cheikh 'Abd al-Razzaq se distingua par sa rigueur et son érudition. Il était reconnu pour son intégrité, sa fiabilité et sa maîtrise approfondie de la science du hadith. Jurisconsulte émérite suivant l'école de l'imâm Aḥmad ibn Hanbal, il alliait sagesse et piété. Vivant en retrait, il consacra son existence à l'adoration et à la préservation de son intégrité spirituelle, ne quittant sa demeure que pour les prières du vendredi.

Il manifestait une générosité exemplaire envers les étudiants en quête de savoir et montrait une noblesse d'âme incomparable malgré les épreuves de la pauvreté, demeurant ferme et pudique.

Parmi ceux qui rapportèrent ses paroles et ses enseignements, figurent le grand savant Al-Dhahabi, l'historien ḥâfiẓ Ibn al-Najjâr, al-Najîb ʻAbd al-Laṭîf, et al-Taqî al-Baldânî.

L'historien et savant Ibn al-Najjar rapporte dans son ouvrage historique qu'il a étudié et acquis des connaissances auprès de plusieurs maîtres érudits de son temps. Il a ainsi bénéficié de l'enseignement de son propre père ainsi que de celui d'*Abū al-Ḥassan Mohammad ibn al-Ṣaʾigh,* du juge *Abū al-Faḍl Mohammad*, de *Saʿīd ibn al-Bannaʾ*, de l'historien Abū al-Faḍl Mohammad ibn Naṣir, *d'Abū al-Mouẓhaffar Moḥammad al-Hashimī* et bien d'autres.

De plus, il a poursuivi son apprentissage de manière approfondie aux côtés de certains éminents des grands savants de son époque. En particulier, *Abū al-Khaṭṭab ibn al-Baṭar* et d'*Abū ʿAbd Allah ibn Ṭalḥah*.

Al-Hafidh Ad-Diyaa' témoigne de lui en ces termes : *« Je n'ai vu personne à Bagdad comme lui dans sa rigueur et sa vigilance. »* Abou Shama lui a également rendu hommage.

L'Imam Adh-Dhahabī a relaté : *« al-Doubaythī, Ibn al-Najjar et al-Ḍiya' al-Maqdisī, et d'autres érudits, ont transmis ses enseignements,»*

Abū Bakr ibn Nuqṭah a rapporté : *« Notre cheikh 'Abd al-Razzaq était un (hâfiz)[1] d'une grande fiabilité, digne de confiance. Il est décédé dans la nuit du samedi 6 Chawwal de l'année 603 H. »*

Ibn Rajab a également mentionné dans livre "Tabaqat" : *« Il possédait une connaissance du madhhab [2] , mais sa connaissance des hadiths surpassait celle du fiqh. »*

[1] Dans le domaine des sciences des hadiths, un "hâfiz" est traditionnellement décrit comme un érudit qui a mémorisé au moins 100 000 hadiths, y compris leurs chaînes de transmission (isnâd).

[2] **Un madhhab** est une école de jurisprudence islamique. Le terme désigne un courant de pensée ou une méthode d'interprétation des sources du droit islamique. Il est question ici du madhhab Hanbalite

Quant au savant Al-Qannoujī, auteur de « al-Taj al-Mukallal », mentionne que 'Abd al-Razzaq, fils de Cheikh 'Abd al-Qadir al-Jīlī, était un éminent mouḥaddith et ḥâfiẓ, né en 528 de l'Hégire et décédé en 603 H. Il a étudié et écouté de nombreux maîtres, notamment son père, Ibn Sourmâ, l'érudit Ibn Naṣir, Ibn al-Banna', Abū al-Waqt, ainsi que d'autres érudits de son époque.

Biographie du cheikh Ahmad Al-Qat'ani

Il s'agit du ***Cheikh Ahmad Salem Karim Raqi***, connu sous le nom du ***Cheikh Ahmad Al-Qat'ani***, en référence à sa tribu, les Qut'an. Il est né le 17 février 1956 (1376 de l'Hégire), dans la ville de Derna, en Libye. Sa famille s'installa ensuite à Benghazi en 1957, lorsque son père y fut affecté à un poste de responsabilité. C'est dans cette ville que le Cheikh grandit et poursuivit ses études dans les écoles publiques jusqu'à l'obtention de son diplôme.

En 1978, il fut envoyé pour étudier en Grande-Bretagne. Durant son séjour à Oxford, il reçut des enseignements spirituels au sein de la mosquée locale, auprès du cheikh *Ahmad Babak*, un Anglais converti à l'Islam, qui possédait une librairie proposant des ouvrages en plusieurs langues. À son retour en Libye, Cheikh Ahmad s'installa avec sa famille dans sa ville natale de Derna, après que celle-ci eut quitté Benghazi en 1981. Cette même année, il fonda la Zaouïa Mère dans le quartier de la côte Est, dédiée à l'enseignement de la récitation coranique et des sciences islamiques. Il enseigna l'éducation islamique dans plus de dix écoles de Derna, ainsi qu'à Tobrouk et Benghazi.

Il acquit d'abord les sciences religieuses auprès du cheikh *Mahmoud Drizah*, puis resta assidûment auprès de l'érudit *Cheikh Mohammad Abdu Rabbih Soulayman Al-Moujbari* pendant quatre années consécutives. Ce dernier lui transmit l'exégèse coranique, les hadiths, le fiqh malikite, la biographie prophétique et les enseignements spirituels. Il étudia également le fiqh malikite auprès de l'érudit Al-Azhari, le juge *Cheikh Mohammad Ahmad Bousnina*, ainsi que les transactions juridiques auprès du wali d'Allah, *Cheikh Miftah Abdel Wahid Ibn Ismail*. Il apprit aussi auprès du juge *Cheikh Abdel Salam Boutlag*, du *Cheikh Mahmoud Dhimish*, du wali d'Allah *Cheikh Faraj Hammiy Al-Ojali*, du fiqh de la purification auprès du *cheikh Mansour Hamad Al-'Amami*, et auprès du wali d'Allah *Cheikh Hamad Al-Bihali Al-Maghribi*. Tous étaient des savants malikites.

En 1975, ***Cheikh Ahmad*** fit la rencontre du maître spirituel, l'érudit *Cheikh Mokhtar Mahmoud Mohammad As-Siba'i*, originaire de Misrata. Ce dernier lui transmit la Tariqa 'Isawiya, l'instruisit et lui accorda l'autorisation de transmission, qu'il garda précieusement jusqu'au décès de son maître en 1990.

Après la disparition de son Cheikh, il prit la direction de la Tariqa ‘Isawiya, devenant ainsi un digne successeur. En 1994, il fonda l’institut religieux secondaire **« Manarat As-Sahaba »** pour les sciences islamiques à Derna, dont il fut le directeur jusqu’à sa démission en 2003, lorsqu’il se consacra à la revue **« Al-Ouswah Al-Hasanah »,** tout en poursuivant ses activités pédagogiques et intellectuelles.

Cheikh Ahmad Al-Qat’ani, qu’Allah lui accorde Sa miséricorde, rendit l'âme le samedi 9 Rabi‘ al-Awwal 1440H (correspondant au 17 novembre 2018), après une longue lutte contre la maladie. Son corps fut inhumé au cimetière de Sidi Karim, à l'est de la ville de Tobrouk. Que sa mémoire soit honorée et que la paix divine l'accompagne dans l'au-delà, récompensant son engagement et son dévouement spirituel.

Il est considéré comme le maître de transmission de la tradition et des sciences du hadith en Libye, et la plus grande autorité en ce domaine. Il reçut de nombreuses distinctions et honneurs de la part d’universités, d’instituts et d’organisations en Libye comme à l’étranger.

Cheikh Ahmad Al-Qat'ani s'illustra parmi les savants de Libye pour avoir affronté l'extrémisme religieux, mettant souvent sa vie en danger, ce qui l'obligea à se déplacer fréquemment pour sa sécurité.

Il laissa derrière lui une riche production littéraire, avec plus de soixante-quinze ouvrages touchant diverses disciplines : sciences religieuses, poésie populaire, manuscrits, généalogie, histoire, éducation, louanges et études littéraires. Ses livres sont des références précieuses, bénéficiant à tous les niveaux de connaissances.

Quant à moi, j'ai connu Cheikh Ahmad Al-Qat'ani, qu'Allah lui fasse miséricorde, depuis environ vingt ans. J'ai fait sa connaissance par ses écrits, dans lesquels je trouvais une source abondante de bienfaits. Nous avons échangé plusieurs fois par correspondance et sur les réseaux en ligne. J'ai également collaboré à la rédaction d'articles dans les forums et sites qu'il supervisait, ainsi que dans la revue **« Al-Ouswah Al-Hasanah »** qu'il fonda en 2003.

Je transmettais de lui, avec une **« Ijaza »** (permission de transmission) générale, à travers ses nobles chaînes de transmission.

Parmi les ouvrages qu'il m'a accordé de façon particulière, se trouve le livre que nous avons entre les mains : **« Les Quarante Hadiths Qadiriyya ».**

Ma « Ijaza » pour cet ouvrage a été reçue le 19 Safar 1436H, correspondant au 12 décembre 2014. Il me paraissait donc nécessaire d'inclure sa biographie illuminée en introduction de ce livre, en reconnaissance de ses bienfaits et en remerciement à Allah pour Ses grâces, m'ayant relié à cette noble chaîne de transmission bénie.[1]

[1] Cette biographie est tirée et compilée de plusieurs articles et ouvrages mentionnant le Cheikh, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Notre (Sanad) chaîne de transmission des Quarante Hadiths Qadiriya

Moi, le pauvre serviteur Moukhlif Al-Ali Al-Qadiri, je transmets les Quarante Hadiths Qadiriya avec une autorisation reçue du cheikh Ahmad Al-Qat'ani de Libye, qui m'a accordé l'autorisation le 19 Safar 1436 de l'Hégire (12 décembre 2014).

Il l'avait reçue du cheikh Mohammad Al-Sadiq Bayoud, décédé en 1997, qui l'avait reçue en 1993 du cheikh Mohammad Sa'id Al-Mas'oudi, décédé en 1961, lequel avait reçu l'autorisation par écrit en 1955 de son père Cheikh Ahmad Al-Mas'oudi, décédé en 1897. Ce dernier l'avait reçue de son père Cheikh Mohammad Al-Mas'oudi, décédé en 1871, qui l'avait reçue du cheikh Mohammad Ibn Abd Al-Nour, décédé après 1834. Ce dernier l'avait reçue de son oncle Abou Ishaq Ibrahim Ibn Abd Al-Nour, décédé en 1814.

Les sept érudits mentionnés précédemment sont tous originaires de Libye. Ils l'avaient reçue de *Abou Al-Hassan Ali Ibn Ahmad Al-Sa'idi Al-Adawi*,

qui l'avait reçue du *cheikh Al-Shams Ibn Aqila Al-Makki*, lequel l'avait reçue du *cheikh Ahmad Al-Nakhli*.

Ce dernier l'avait reçue du *cheikh Abdoullah Ibn Sa'id Baqshir Al-Makki*, qui l'avait reçue du *cheikh Omar Ibn Abdoul Rahim Al-Basri* [1]. Celui-ci l'avait reçue du *cheikh Shams Al-Din Al-Ramli* [2],

Qui l'avait reçue du *cheikh al-Islam Zakariya al-Ansari* [3],

[1] ***Omar ibn Abdul Rahim al-Basri al-Husseini al-Shafi'i*** était un éminent savant et enseignant de La Mecque, reconnu pour sa maîtrise du fiqh. Il a étudié auprès de grands érudits et formé de nombreux disciples, dont Cheikh Abdoullah ibn Said Baqchich. Sa contribution à l'enseignement des sciences islamiques est marquante, et il est connu pour ses manifestations spirituelles. Son héritage, comprenant des écrits et des fatwas, continue d'inspirer des générations. Il est décédé le 18 Rabi al-Thani 1037 H et a été enterré au cimetière de al-Mou'allā.

[2] ***Shams al-Din ibn Shahab al-Din al-Ramli al-Ansari***, connu sous le nom de "Shafi'i al-Saghir", est l'un des éminents savants du dixième siècle de l'hégire. Il est né en 919 H à Minyat Ramlah, dans la province de Menoufia, et est décédé en 1004 H au Caire. Considéré comme un rénovateur dans le domaine du fiqh shafii, il a écrit de nombreux ouvrages qui ont contribué au développement de cette école de pensée. Il est salué par de nombreux érudits pour son rôle dans la diffusion et l'interprétation des sciences religieuses.

[3] ***Cheikh al-Islam Zakariya al-Ansari*** (883 H / 1478 - 926 H / 1520) était un éminent juriste shafi'i et savant islamique, né au Caire. Reconnu pour sa maîtrise du fiqh, de la théologie et de la grammaire, il a écrit de nombreux ouvrages, notamment des commentaires sur des textes

Lequel l'avait reçue du *cheikh Izz Al-Din Abdoul Rahim Ibn Al-Fourat Al-Hanafi* [1].Qui déclara que le juge *Baha' Al-Din Abou Al-Baqa' Mohammad Ibn Abdoul Barr Ibn Yahya Al-Ansari Al-Soubki Al-Shafi'i* [2] lui a transmis directement, avec une ijaza (autorisation) orale et personnelle, qu'il l'avait reçue de *Abou Al-Abbas Ahmad Ibn Abdoul Mouhsin Ibn Al-Rif'a Al-Adawi* et de *Abou Bakr Ibn Ali Ibn Omar Ibn Shibl*

classiques. Son influence dans la diffusion des connaissances islamiques a été significative, et il a formé de nombreux élèves qui ont continué à transmettre son héritage. Zakariya al-Ansari est respecté pour son intégrité morale et son engagement envers l'enseignement.

[1] ***Abdoul Rahim ibn Mohammad ibn Abdoul Rahim al-Masri***, était un érudit éminent et historien, né en 735 H (1335) et décédé en 807 H (1405). et est reconnu pour sa contribution à la documentation de l'histoire islamique et pour ses connaissances en hadith et en jurisprudence. Son œuvre a eu un impact significatif sur l'historiographie islamique, et il est souvent cité pour ses écrits qui traitent des événements marquants de son époque.

[2] ***Bahã' al-Dīn Aboū al-Baqã' Moḥammad ibn 'Abd al-Barr al-Soubkī*** (1308-1375 CE) était un érudit shaféite égyptien, spécialisé en jurisprudence islamique (fiqh), grammaire et exégèse coranique. Il occupa plusieurs postes de juge dans des villes comme Damas et Le Caire, et fut reconnu pour sa maîtrise des sciences religieuses. Sa connaissance approfondie des sciences religieuses lui a valu l'admiration de savants contemporains, tels que al-Asnawī, qui le plaçait au-dessus de nombreux autres érudits de son époque. Al-Subkī est décédé en 777 H / 1375 CE, laissant un héritage académique et spirituel durable.

Al-Sanhaji, le premier directement par voie orale, et le second par ijaza (autorisation),

Par de *Abou Ibrahim Ishaq Ibn Mahmoud Ibn Balkawih Ibn Abou Al-Fayyad Al-Bouroujirdi* directement par voie orale du second et l'autorisation écrite (Ijaza) du premier, de *Al-Najib Abou Al-Faraj Abdoul Latif Ibn Abdoul Mun'im Ibn Ali Al-Harani.* »

Les deux rapportèrent que le maître de la tradition, le gardien de la Sunnah,

« Aboū Bakr ʿAbd El-Razzaq »

Fils de l'illustre imam, et maître des gnostiques

« Aboū Moḥammad ʿAbd al-Qadir al-Jīlī »

(qu'Allah sanctifie son secret)

Leurs a transmis ce qui suit :

Louange à Allah, une louange pour laquelle je mérite l'abondance, par laquelle j'aspire à la satisfaction de l'Élogieux, du Glorieux, et par laquelle je repousse loin de moi les manœuvres du diable rebelle.

Que les prières et la paix soient sur le Maître des Messagers, l'Imam des pieux, choisi pour la Station Louée au-dessus de tous les mondes. Et après :

Voici quarante hadiths rapportés par quarante nobles maîtres parmi nos éminents Chouyoukhs, (qu'Allah leur fasse miséricorde). Je les ai sélectionnés pour les étudiants qui nous suivent, et pour ceux qui viennent à nous parmi les hommes doués de sagesse.

J'implore l'aide d'Allah, car Il en est pleinement capable.

Premier hadith

« N'insultez pas mes Compagnons»

Mon père, qu'Allah l'agrée et le satisfasse, nous a rapporté de vive voix, tandis que j'écoutais. Il nous a rapporté de Abou Ghalib Mohammad Ibn Al-Hassan Ibn Ahmad Ibn Al-Hassan Al-Baqillani Al-Karajiy, qui nous a rapporté de Abou Ali Al-Hassan Ibn Ahmad Ibn Ibrahim Ibn Shadhan. Ce dernier nous a rapporté de Othman Ibn Ahmad Ibn As-samak, qui nous a transmis de Ahmad Ibn Abdoul Jabbar. Ce dernier a rapporté de Abou Mou'awiya, qui a rapporté de Al-Aa'mash, de Abou Salih, de **Abou Sa'id Al-Khoudri**, qu'Allah l'agrée, qui a dit :

Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille) a dit :

« N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui qui détient mon âme entre Ses mains, si l'un d'entre vous offrait en aumône une montagne d'or semblable à Ouhoud, cela n'égalerait pas un seul moudd des leurs, ni même sa moitié »[1]

[1] Hadith authentique rapporté par Al-Bukhari et Mouslim.

Deuxième hadith

"Le mérite de l'action"

L'érudit Abou Al-Fadl Mohammad Ibn Naasir Ibn Mohammad Ibn Ali As-Salaamiy nous a rapporté de vive voix. Il a rapporté du cheikh Abou Al-Houssein Ahmad Ibn Mohammad Ibn Al-Naqqour Al-Bazzaz, depuis son ouvrage, lequel a rapporté de Abou Al-Qasim 'Issa Ibn Ali Ibn 'Issa Ibn Dawoud Ibn Al-Jarrah, de vive voix également. Ce dernier nous a rapporté de Abdoullah Ibn Mohammad Ibn Abdoul Aziz Al-Baghawi, qui a rapporté de Kamil Ibn Talha Al-Jahdari. Ce dernier rapporte de 'Abbad Ibn Abdou Es-Samad, qui a rapporté de **Anas Ibn Malik**, qu'Allah l'agrée, qui a rapporté ce hadith en l'élevant jusqu'au ***Prophète (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille)*** :

« Celui à qui parvient une faveur de la part d'Allah, exalté soit-Il — et qui agit en conséquence — Allah lui accordera cette faveur, même s'il n'en avait pas été ainsi »[1]

[1] Rapporté par Ibn Al-Najjar et Al-Daylami dans "Al-Firdaws", ainsi que par Ibn Shahin dans "Sharh Madhahib Ahl Al-Sunnah" d'après Anas et Jabir.

Troisième hadith :

"L'action sur le chemin d'Allah"

Abou Bakr Mohammad Ibn Abdoullah Ibn Nasr Ibn Al-Zaghouni nous a rapporté de vive voix. Il nous a rapporté de Assim Ibn Al-Hassan Ibn Mohammad Ibn Ali Ibn Assim, qui nous a rapporté de Abou Omar Abdoul Wahid Ibn Mohammad Ibn Mahdi, lequel nous a transmis de Abou Mohammad Abdoullah Ibn Ishaq Al-Misri par dictée. Ce dernier nous a rapporté de Abdoullah Ibn Mohammad Ibn Sa'id Ibn Abi Maryam, qui a rapporté de Mohammad Ibn Youssouf Al-Firyabi, lequel a rapporté de Sofiane Al-Thawri, de Abou Hazim Ibn Dinar, de **Sahl Ibn Sa'd**, qu'Allah l'agrée, qui a dit : ***Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille) a dit :***

« Une matinée ou une soirée passée sur le chemin d'Allah vaut mieux que ce bas-monde et tout ce qu'il contient. »[1]

[1] Rapporté par Mouslim dans son recueil authentique.

Quatrième hadith

L'intercession du Prophète pour sa communauté (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille)

Le noble orateur Abou Al-Mouzhaffar Mohammad Ibn Ahmad Ibn Ali Ibn Abdoul Aziz Al-Hashimi, connu sous le nom d'Ibn Al-Turaikiy, nous a rapporté de vive voix. Il nous a rapporté de Sharif Abou Nasr Mohammad Ibn Mohammad Ibn Ali Al-Zaynabi de vive voix. Ce dernier nous a rapporté de Abou Bakr Mohammad Ibn Omar Ibn Khalaf, connu sous le nom d'Ibn Al-Warraq, de vive voix également. Il nous a transmis de Abou Bakr Abdoullah Ibn Abi Dawoud Al-Sijistani, qui a rapporté de Ishaq Ibn Al-Akhyal, lequel a rapporté de Abou Sa'id Al-Ansari. Ce dernier a rapporté de Mis'ar, de Qatada, de **Anas**, qu'Allah l'agrée, qui a dit : ***Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d' Allah sur lui et sa famille) a dit :***

« Chaque Prophète a une invocation qu'il réserve pour sa communauté. Quant à moi, j'ai réservé mon invocation comme une intercession pour ma communauté le Jour de la Résurrection. »[1]

[1] Rapporté par Mouslim dans son recueil authentique et par Ahmad dans son Mousnad.

Cinquième hadith

Les gens du Coran

El Cheikh Abou Mohammad Da'wan Ibn Ali Ibn Hammad Al-Jaba'iy nous a rapporté de vive voix en mois de Joumada Al-Oula de l'an 537 de l'Hégire. de Abou Tahir Ahmad Ibn Ali Ibn O'Oubaydoullah Ibn Omar Ibn Sawwar, al-Muqri'. Ce dernier nous a rapporté de Abou Ali Al-Hassan Ibn Ali, al-Muqri'. Il nous a rapporté de Abou Ishaq Ibrahim Ibn Ahmad Al-Tabari, qui nous a transmis de Abou Bakr Mohammad Ibn Ishaq Ibn Ibrahim Al-'Adl au marché d'Ahwaz. Ce dernier nous a rapporté de Ahmad Ibn Salah, qui a rapporté de Al-Asma'iy. Il nous a rapporté de Abdoul Rahman Ibn Boudayl Ibn Maysarah, de son père, de **Anas Ibn Malik,** qu'Allah l'agrée, qui a dit : ***Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille) a dit :***

« Certes, Allah a des gens parmi les humains. " On demanda :" Ô Messager d'Allah, qui sont-ils ? " Il répondit : " Les gens du Coran, ce sont eux les gens d'Allah et Ses privilégiés. »[1]

[1] Rapporté par Ahmad, Ibn Majah, Al-Bazzar, Al-Hakim dans "Al-Moustadrak" (qui l'a authentifié), Abou Nou'aym dans "Al-Hilya" et An-Nasa'i dans ses Sunan.

Sixième hadith

L'entraide des croyants

Abou Al-Hassan Ali Ibn Abdoul Aziz As-Sammak nous a rapporté de vive voix en mois de Safar de l'an 538 de l'Hégire. Il nous a rapporté de Abou Al-Houssein Assim Ibn Al-Hassan Ibn Mohammad Ibn Ali Ibn Assim, de vive voix. Ce dernier nous a rapporté de Abou Al-Houssein Ali Ibn Mohammad Ibn Abdoullah Ibn Bishran, qui nous a rapporté de Abou Al-Hassan Ali Ibn Mohammad Ibn Ahmad Al-Misri le prédicateur. Il nous a transmis de Mohammad Ibn Amr Ibn Nafi'e, qui a rapporté de Ali Ibn Al-Hassan. Ce dernier a rapporté de **Sa'id**, de **Qatada**, de **Anas**, qui a dit : ***Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille) a dit :***

« **Les croyants** sont les uns pour les autres des conseillers loyaux et dévoués, même si leurs demeures et leurs corps se séparent. **Les impies,** quant à eux, sont hypocrites et trompeurs les uns envers les autres, même si leurs demeures et leurs corps sont proches »[1]

[1] Rapporté par Al-Bayhaqi dans "Shu'ab Al-Iman", Al-Daylami dans "Al-Firdaws", et Al-Mundhiri dans "Al-Targhib wa Al-Tarhib".

Septième hadith

La préservation des membres

Abou Al-Ma'ali Ahmad Ibn Ali Ibn Ali Ibn As-Samin nous a rapporté de vive voix. Il nous a rapporté de Mohammad Ibn Al-Hassan Al-Karaji, qui a rapporté de Abdoul Malik Ibn Mohammad le prédicateur. Ce dernier nous a rapporté de Mohammad Ibn Al-Houssein Al-Ajourri, qui nous a transmis de Abou Bakr Ibn Abi Dawoud. Ce dernier a rapporté de Ahmad Ibn Thabit, qui a rapporté de Omar Ibn Ali, lequel a rapporté de Abou Hazim, de **Sahl Ibn Sa'd**, qui a dit : ***Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille) a dit :***

« Celui qui me garantit ce qu'il y a entre ses mâchoires (sa langue)[1] et entre ses jambes (sa chasteté), je lui garantis le Paradis. »[2]

[1] Les passages entre parenthèses ont été ajoutés par le traducteur pour clarification.

[2] Rapporté par Ahmad, At-Tirmidhi et Al-Hakim dans "Al-Moustadrak", et rapporté par Al-Bukhari dans son recueil authentique avec cette formulation : « Celui qui me garantit ce qu'il y a entre ses lèvres et ce qu'il y a entre ses jambes, je lui garantis le Paradis. »

Huitième hadith

" L'attachement à la communauté "

Abou Al-Ma'ali Mohammad Ibn Mohammad Ibn Mohammad Ibn Ahmad Ibn Mohammad Ibn Al-Jabban, connu sous le nom d'Ibn Al-Lahhas, nous a rapporté de vive voix de Abou Al-Qassim Ali Ibn Ahmad Ibn Mohammad Ibn Ali Ibn Al-Bousri, dans une lettre qu'il m'a adressée. Il dit : Abou Abdoullah O'Oubaydoullah Ibn Mohammad Ibn Mohammad Ibn Ahmad Ibn Batta nous a rapporté de Abou Dhar Ahmad Ibn Mohammad Al-Baghundi, qui nous a rapporté d' Al-Hassan Ibn A'rafah, qui a rapporté de Abou Bakr Ibn A'yyash, de Assim, de Zirr, de **Omar Ibn Al-Khattab**, qu'Allah l'agrée, a dit : ***Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille) a dit :***

« Celui qui veut la vaste demeure du Paradis, qu'il s'attache à la communauté. Car satan est avec celui qui est seul, et il est plus éloigné des deux (personnes) »[1]

[1] Hadith authentique rapporté par Ahmad, At-Tirmidhi, Abou Dawoud, An-Nasa'i, Al-Bazzar et Abou Ya'la.

Neuvième hadith

" la bienfaisance envers les amis des parents "

El-Cheikh Abou Mohammad Abdoullah Ibn Abdoul Samad Ibn Abdoul Razzaq As-Soulami a rapporté de Abou Al-Ghana'im Mohammad Ibn Mohammad Ibn Ahmad Ibn Mohammad Ibn Abdoullah Ibn Abdoul Samad Ibn Al-Mouhtadi BiLLah.

Ce dernier nous a rapporté de Abou Al-Hassan Ali Ibn Omar Ibn Mohammad Ibn Al-Hassan Al-Qazwini Al-Harbi. Il nous a rapporté de Abdoul Aziz Ibn Al-Hassan, qui nous a transmis de Abdoullah Ibn Mohammad Ibn Mohammad Ibn Abdoul Wahab Al-Harithi.

Ce dernier a rapporté de Abdoul Rahman Ibn Al-Ghassil, d'après Assid, d'après son père Ali Ibn O'Oubayd, de **Abou Assid**, qui était présent à la bataille de Badr.

Il a dit : J'étais assis auprès du **Prophète (Paix et bénédictions d'Allah sur lui)** lorsqu'un homme des Ansar vint et dit : « Ô Messager d'Allah, me reste-t-il un devoir de bienfaisance envers mes parents après leur décès ? »

Le Prophète lui répondit : « Oui, invoque Allah pour eux dans tes prières, sollicite Son pardon en leur faveur, honore leurs engagements après leur départ, témoigne du respect à leurs amis, et préserve les liens de parenté qui te rattachent à eux. Telle est la charge qui t'incombe désormais.»[1]

[1] Rapporté par At-Tabarani dans "Al-Awsat" et Al-Asbahani dans "Al-Targhib wa Al-Tarhib" avec la formulation suivante : *« Tandis que j'étais assis auprès du Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui), un homme des Ansar vint et dit : "Ô Messager d'Allah, me reste-t-il un devoir de bienfaisance envers mes parents après leur décès ?" Il répondit : "Oui, quatre choses : prier pour eux, implorer le pardon pour eux, honorer leurs engagements après leur décès, respecter leurs amis, et maintenir les liens de parenté par lesquels tu es lié grâce à eux. »* Rapporté également par Al-Lalikai avec sa chaîne de transmission dans son livre Sharh Al-Sunna.

Dixième hadith

Les meilleurs des gens de la terre

Abou Al-Qasim Sa'id Ibn Ahmad Ibn Al-Hassan Ibn Al-Banna nous a rapporté de vive voix. D'après Abou Al-Houssein Assim Ibn Al-Hassan Ibn Ali Ibn Assim. Ce dernier nous a rapporté de Abou Omar Abdoul Wahid Ibn Mohammad Ibn Abdoullah Ibn Mahdi de vive voix. D'après Abou Abdoullah Mohammad Ibn Makhlad Ibn Hafs Al-'Attar Al-Khadhib Al-Douri. Qu'il lui a rapporté de Bishr Ibn Matar, qui a rapporté de Soufiane Ibn 'Ouyayna, de 'Amr, qui a dit : J'ai entendu **Jabir** (Ibn ʿAbd Allah) dire :

« Nous étions mille quatre cents personnes avec le Messager d'Allah **(Paix et bénédictions d'Allah sur lui)** le jour de Al-Houdaybiya ».

Le Prophète nous dit alors : « Aujourd'hui, Vous êtes les meilleurs des gens de la terre »[1]

[1] Rapporté par Al-Bukhari et Mouslim avec ce complément : Jabir a dit : « Si j'avais encore la vue, je vous montrerais l'emplacement exact de l'arbre.»

Onzième hadith

Les Rangs de la Communauté de Mohammad (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille)

Abou Al-Hassan Mohammad Ibn Ahmad Ibn Mohammad Ibn Ibrahim As-Saigh, connu sous le nom d'Ibn Surma, nous a rapporté en Muharram de l'an 538 de l'Hégire, d'après Abou Al-Houssein Ahmad Ibn Mohammad Ibn Ahmad Ibn An-Naqqour, d'après Abou Al-Qassim Issa Ibn Ali Ibn Issa Ibn Dawoud Ibn Al-Jarrah, d'après Abou Al-Qasim Abdoullah Ibn Mohammad Ibn Abdoul Aziz Ibn Al-Marzuban Ibn Shabbour Ibn Shahan Shah Al-Baghawi, d'après Kamil Ibn Talha, qui a rapporté de 'Abbad Ibn Abdoul Samad Abou Ma'mar, d'après **Anas Ibn Malik**, qu'Allah l'agrée, que ***le Messager d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit :***

« Les rangs de ma communauté se divisent en cinq classes, chaque classe ayant une durée de quarante années. Ma classe et celle de mes compagnons sont celles des gens de science et de foi. Ceux qui suivent jusqu'à quatre-vingts ans sont les gens de bienfaisance et de piété. Ceux qui les suivent jusqu'à cent vingt ans sont les gens de miséricorde et de solidarité. Ceux qui les suivent jusqu'à cent soixante ans sont les gens de séparation et de désaccord. Enfin, ceux qui les suivent jusqu'à deux cents ans sont les gens du désordre et des conflits.»[1]

[1] Rapporté par Ibn Asakir et Ibn Majah d'après Anas. mais Ibn al-Jawzi l'a qualifié de **« mawdu' »** "inventé", et Al-Mannawi a commenté dans "Fayd Al-Qadir" : « Les propos de l'auteur indiquent presque explicitement qu'aucun des six recueils principaux ne l'a rapporté, sinon il ne l'aurait pas ignoré en le délaissant, ce qui est étrange, car Ibn Majah l'a effectivement rapporté avec cette formulation. Al-Daylami, ainsi que d'autres, l'ont attribué à Ibn Majah. Al-'Ouqayli et d'autres l'ont également rapporté avec des chaînes de transmission faibles. »

Douzième hadith

"Le mérite de la Sourate Al-Ikhlass"

Abou Al-Faraj Abd Al-Khaliq Ibn Ahmad Ibn Abdoul Qadir Ibn Mohammad Ibn Youssouf nous a rapporté de vive voix et par dictée, d'après Abou Nasr Mohammad Ibn Mohammad Ibn Ali Al-Zaynabi, de vive voix également, d'après Abou Tahir Mohammad Ibn Abdoul Rahman Ibn Al-Abbas Ibn Abdoul Rahman Al-Moukhallis, d'après Abdoullah Ibn Mohammad Al-Baghawi, qui a rapporté de Abdoul Malik Ibn Abdoul Aziz Abou Nasr Al-Tammar, d'après Hammad Ibn Salama, d'après Abou Al-Warqa' , d'après **Abdoullah Ibn Abi Awfa**, que : ***Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille) a dit :***

Al-Hafidh Ibn Hajar l'a mentionné dans son "Ashariyat" en disant : « Ce hadith d'Anas est rapporté par deux chaînes de transmission et il est faible. »

« Celui qui dit onze fois : "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Lui seul, sans associé, l'Unique, le Refuge éternel, Il n'a engendré ni n'a été engendré, et nul n'est égal à Lui", Allah (glorifié et exalté soit-Il) lui a inscrit deux milliers de milliers (deux millions) de bonnes actions. »[1]

[1] Rapporté par 'Abd ibn Houmayd et al-Tabarani d'après Ibn Abi Awfa, ainsi qu'Ahmad et Ibn 'Asakir d'après Jabir.

Également cité par Ibn 'Adi et Abou Nou'aym dans Al-Hilya, qui ont qualifié ce hadith de "gharib" (étrange ou rare). Ibn Shahin l'a également mentionné dans Les Mérites des œuvres et leurs Récompenses, ainsi que dans les Mashayikh d'Abu Bakr ibn 'Abd al-Da'im.

Treizième hadith

"L'invocation avant de dormir"

Nous a rapporté le noble Cheikh Abou Bakr ʻAtiq ibn ʻAbd al-ʻAziz ibn Abi al-Hassan ibn Sila al-Harbi au cours de ma récitation devant lui. Je lui ai demandé : "Vous a rapporté le maître Abou al-Fath ʻAbd al-Wahid ibn ʻOulwan ibn Qays al-Shaybani ?" Il répondit : "Nous a rapporté le pieux Abou ʻAmr ʻOthman ibn Mohammad ibn Youssef ibn Douwasti al-ʻAllaf, par transmission de Abou Bakr Ahmad ibn Salman ibn al-Hassan al-Faqih al-Najjad, qui a dit : 'La récitation fut lue devant Yahya ibn Jaʻfar, et j'écoutais lorsqu'il a dit : Nous a rapporté Yazid ibn Haroun, qui nous rapporta de al-ʻAwwam ibn Hawshab, d'après ʻAmr ibn Mourra, d'après ʻAbd al-Rahman ibn Abi Layla, que **ʻAli ibn Abi Talib**, qui a dit :

Le Messager d'Allah **(Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille)** est venu jusqu'à nous et a mis son pied entre moi et Fatima, puis il nous a appris ce que nous devons dire avant de nous coucher :

« Trente-trois glorifications **(Tasbih)**, trente-trois louanges **(Tahmid)**, et trente-quatre exclamations d'Allah est le plus Grand **(Takbir)**[1]. »

Ali a ajouté : Je ne les ai jamais délaissées par la suite.

Un homme lui demanda : "Même pas la nuit de **Siffin**[2] ?

Ali répondit : Non, même pas la nuit de Siffin.[3]

[1] **Tasbih** (Sobhan Allah) **, Tahmid** (Alhamdou lillah) **, Takbir** (Allahou akbar)

[2] **La nuit de Siffin** désigne un épisode de la bataille de Siffin, survenue en 657 (37 AH) aux abords de l'Euphrate, où les troupes de l'Émir des croyants 'Ali ibn Abi Talib (qu'Allah soit satisfait de lui) affrontèrent celles de Mu'awiya ibn Abi Sufyan, alors gouverneur de Syrie. Au cours de cette nuit, les deux camps observèrent une trêve temporaire, permettant aux combattants de chaque côté de se reposer et de se retirer momentanément des hostilités. Cet événement s'inscrit dans un contexte marqué par des tensions politiques et stratégiques et demeure un tournant notable dans l'histoire de la communauté islamique.

[3] Rapporté par al-Boukhari et Mouslim.

Quatorzième hadith

"L'avidité du fils d'Adam"

Abou al-Barakat Ahmad ibn ʻAbd al-Malik ibn al-Housayn al-Bazoughani nous a rapporté — lors de ma lecture devant lui. Que Abou al-Hasan ʻAli ibn Mouhammad ibn ʻAli al-ʻAllaf lui a rapporté que Abou al-Qasim ʻAbd al-Malik ibn Mohammad ibn ʻAbd Allah ibn Bishran lui a rapporté; que Abou Ahmad Hamza ibn Mohammad ibn al-ʻAbbas ; lui a rapporté que al-Harith ibn Mohammad ; lui a rapporté que Yaʻla ibn ʻAbbad ; lui a rapporté que ʻAbd al-Hakam lui a rapporté d'après **Anas**, que **Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :**

« Si le fils d'Adam possédait deux vallées remplies de richesses, il en souhaiterait une troisième. Rien ne comblera le ventre du fils d'Adam excepté la terre. Et Allah accorde le repentir à quiconque se repent »[1]

[1] Rapporté par al-Boukhari et Mouslim.

Quinzième hadith

Le Paradis pour celui qui n'associe rien à Allah

Abou al-Qasim Yahya ibn Thabit ibn Boundar ibn Ibrahim al-Baqqal nous a rapporté que Abou al-Hasan ʻAli ibn ʻOmar ibn Ahmad ibn al-Khill a rapporté que Abou ʻAbd Allah Ahmad ibn ʻAbd Allah ibn al-Housayn ibn Isma'il al-Mahamili a rapporté que Abou Bakr Mohammad ibn ʻAbd Allah ibn Ibrahim al-Shafi'i a rapporté que Ibrahim ibn ʻAbd Allah al-Basri a rapporté que Mou'adh ibn ʻAwdhi-llah a rapporté que Souleymane al-Taymi a rapporté que **Anas ibn Malik** a dit :

Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d'Allah sur lui) sortit, et trouva **Mou'adh** à la porte. Quand il le vit, il lui dit : **«** Ô Mou'adh. »

Mou'adh répondit : « À ton service, ô Messager d'Allah. »

Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) dit : « Quiconque meurt sans associer quoi que ce soit à Allah entrera au Paradis. »

Mou'adh demanda : « Ne devrais-je pas annoncer cette bonne nouvelle aux gens ? »

Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) **répondit** : « Non, laisse-les, afin qu'ils rivalisent dans les bonnes actions, car je crains qu'ils ne s'en remettent uniquement à cela.»[1]

[1] Rapporté par al-Tabarani dans « al-Kabir » et par Abu Nou'aym dans « Hilyat al-Awliya' ».

Seizième hadith

"Les meilleurs des gens"

Abou ‘Abd Allah Mohammad ibn ‘Abd Allah ibn al-‘Abbas ibn ‘Abd al-Hamid al-Harrani al-Mou‘addil ; nous a rapporté que le noble Abou al-Hasan Hibatou Allah ibn ‘Abd al-Razzaq ibn al-Hasan al-Ansari a rapporté que Abou al-Husayn ‘Ali ibn Mohammad ibn ‘Abdou Allah ibn Bishran a rapporté que Abou al-Hasan ‘Ali ibn Mohammad ibn Ahmad al-Misri a rapporté que Bakr ibn Sahl a rapporté que ‘Abdou Allah ibn Yousouf a rapporté que Isma‘il ibn ‘Ayyash a rapporté que ‘Abdou Allah ibn Dinar a rapporté d’après Nafi‘ d’après Ibn **‘Omar**, **que le Messager d’Allah (Paix et bénédictions d’Allah sur lui) a dit à ses compagnons :**

« Qui sont les meilleurs parmi les gens ? »

Certains répondirent : « Un croyant riche qui donne de lui-même et de ses biens en toute vérité. »

Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) **répondit** : « Voilà un homme louable, mais ce n'est pas le meilleur. Le meilleur des gens est un croyant pauvre qui donne de son effort, même dans la difficulté. »[1]

[1] Rapporté par Abou Dawoud al-Tayalisi.

Dix-septième hadith

"La vision d'Allah (glorifié et exalté soit-Il)"

Abou 'Ali al-Hasan ibn Ahmad ibn Mahboub al-Ghasil al-Daraqotni nous a rapporté par une lecture faite devant lui que al-Naqib Abou al-Fawaris Tirad ibn Mohammad ibn 'Ali al-Zaynabi ; lui a rapporté que Abou al-Housayn Mohammad ibn al-Hasan ibn Mohammad ibn al-Fadl ibn Ya'qoub al-Qattan ; lui a rapporté que Abou 'Ali Isma'il ibn Mohammad al-Saffar ; lui a rapporté que al-Hasan ibn 'Arafa al-'Abdi ; lui a rapporté que Yazid ibn Haroun ; lui a rapporté que Hammad ibn Salama, lui a rapporté d'après Thabit, d'après 'Abdou al-Rahman ibn Abi Layla, d'après **Souhayb**, **que le Messager d'Allah (Paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :**

« **Lorsque les gens du Paradis entreront au Paradis, un appel leur sera lancé** : " Ô gens du Paradis ! Il vous reste auprès d'Allah une promesse que vous n'avez pas encore vue."

Ils demanderont : "Ô notre Seigneur, qu'est-ce donc ? N'as-tu pas embelli nos visages, éloigné de nous le Feu et fait entrer au Paradis ? "

Allah (Béni et Exalté soit) lèvera le voile, et ils Le contempleront.. »

Le Prophète (Paix et les bénédictions sur lui) ajouta :

« Par Allah, il n'y a rien qu'Allah, le Tout-Puissant, leur ait accordé de plus cher à leurs yeux que cette vision.»

Puis il récita : « À ceux qui font le bien est réservée la meilleure récompense et davantage encore.» **[Sourate Younous : 26]**[1]

[1] Rapporté par L'imam Ahmad, al-Bazzar, et Ibn Khouzayma, avec des récits corroborants dans les deux Sahihs..

Dix-huitième hadith

"Les invocations exaucées"

Abou al-'Abbas Ahmad ibn Abi al-'Izz al-Moubarak ibn Abi Sa'd al-Mourraqqi' nous a rapporté que Abou al-Ma'ali Thabit ibn Boundar ibn Ibrahim al-Baqqal al-Mouqri' ; lui a rapporté que Abou al-Hasan Boushra ibn 'Abd Allah al-Fatini ; lui a rapporté que Abou Bakr Ahmad ibn Ja'far ibn al-Haytham al-Anbari ; lui a rapporté que Ibrahim ibn Ishaq al-Harbi ; lui a rapporté que Moussa ; lui a rapporté que Abaan, lui rapporté d'après Yahya ibn Abi Kathir, d'après Abou Ja'far, d'après **Abou Hourayra**, que **le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) a dit :** « Trois invocations sont exaucées : l'invocation du père contre son enfant, l'invocation de l'opprimé et l'invocation du voyageur. »[1]

[1] Rapporté par Abou Dawoud, al-Tirmidhi, Ibn Hibban, Ibn Majah, al-Boukhari dans « Al-Adab al-Moufrad », al-Tabarani dans « al-Du'a' », al-Bayhaqi dans « al-Shu'ab », al-Bazzar et al-'ouqayli.

Dix-neuvième hadith

" Les doigts du Tout-Miséricordieux "

Abou Mohammad Mohammad ibn Ahmad ibn Abd al-Karim ibn Mohammad ibn ‘Oubayd Allah al-Tamimi, connu sous le nom de Ibn al-Madih et le copiste, nous a rapporté lors de ma lecture devant lui. Je lui ai mentionné que , Abou Nasr Mohammad ibn Mohammad ibn Ali al-Zaynabi al-Hashimi vous a rapporté que Abou Bakr Mohammad ibn ‘Omar ibn ‘Ali ibn Khalaf ibn Mohammad ibn Zounbour al-Kaghadi al-Makki vous a rapporté que Abou Mohammad Yahya ibn Mohammad ibn Sa‘id, mawla Banou Hashim ; vous a rapporté que Mohammad ibn Abd al-Malik ibn Zanjawayh ; vous a rapporté que ‘Abd al-Razzaq ibn Hammam ; vous a rapporté que Ibn ‘Ouyaynah d’après Mansour, d’après Ibrahim, d’après ‘Alqamah, qu’ **Ibn Mas‘oud**, a dit :

« Un rabbin juif vint voir le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) et lui dit :

"Ô Mohammed, au Jour de la Résurrection, ton Seigneur placera le ciel sur celui-là (doigt), la terre sur celui-là (doigt), les montagnes sur celui-là (doigt), l'eau et la poussière sur celui-là (doigt), et le reste de la création sur celui-là (doigt), puis Il les secouera et dira :

Où sont les rois ?

À qui appartient le règne aujourd'hui ? "

Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) sourit en confirmant les propos du juif, au point que ses molaires apparurent.»[1]

[1] Rapporté par al-Boukhari, Ahmad, al-Tirmidhi, al-Nasa'i et Abou Ya'la avec différentes formulations.

Vingtième hadith

" Le traitement des gens avec indulgence "

Abou ‘Abd Allah al-Housayn ibn Ibrahim ibn al-Housayn ibn Ja‘far al-Jawzaqani al-Hamdhani, le Hafiz — lecture faite devant lui — lorsqu’il vint parmi nous en au mois de Safar de l'an 543, nous a rapporté que Boundar ibn Moussa ibn Boundar ; lui a rapporté que Ahmad ibn Mohammad ibn ‘Abd Allah ; lui a rapporté que Mohammad ibn Ahmad ibn Mohammad ; lui a rapporté que Ahmad ibn ‘Abd al-Rahman al-Saqati à Bagdad ; lui a rapporté que Yazid ibn Haroun ; lui a rapporté que Houmayd, d’après **Anas**, que **le Messager d’Allah (Paix et bénédictions sur lui) a dit :**

« Le traitement des gens avec indulgence est une aumône. »[1]

[1] Rapporté par Ibn Hibban et Ibn Abi al-Dounya.

Vingt-et-unième hadith

Les vêtements du Prophète (Paix et bénédictions d'Allah sur lui)

Abou al-Barakat Sa'd Allah ibn Mohammad ibn 'Ali ibn Hamdyi al-Bazzaz (lecture faite devant lui) nous a rapporté que Abou 'Abd Allah al-Housayn ibn Ahmad ibn Mohammad ibn Talhah al-Ni'ali ; lui a rapporté que Abou al-Housayn 'Ali ibn Mohammad ibn 'Abd Allah ibn Bishran ; lui a rapporté que Abou 'Ali Isma'il ibn Mohammad ibn Isma'il al-Saffar ; lui a rapporté que Yahya ibn Ja'far ibn al-Zibriqân ; lui a rapporté que 'Ali ibn 'Asim ibn Mouslim al-Hajariyi, lui a rapporté que : **Lorsque Anas ibn Malik arriva à El-Koufa, les gens vinrent à sa rencontre. Je fus parmi ceux qui allèrent le voir, et je l'entendis dire :**

« Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) avait une tunique en coton aux manches courtes et de petite taille.» [1]

[1] Rapporté par al-Bayhaqi dans « al-Shou'ab » avec une autre chaîne de transmission.

Vingt-deuxième hadith

"Le châtiment de la tombe"

Le noble Abou al-‘Abbas Ahmad ibn Mohammad ibn ‘Abd al-‘Aziz al-‘Abbassi al-Makki nous a rapporté ; que Abou ‘Ali al-Hassan ibn ‘Abd al-Rahman ibn al-Hassan ibn Mohammad al-Shafi‘i al-Makki, lui a rapporté que Abou al-Hassan Ahmad ibn Ibrahim ibn Ahmad ibn Firass al-Makki, lui a rapporté que Abou Mohammad ‘Abd al-Rahman ibn ‘Abdi Allah ibn Mohammad ibn ‘Abdi Allah ibn Yazid al-Mouqri' ; lui a rapporté que son grand-père, Abou Yahya Mohammad ibn ‘Abdi Allah ibn Yazid al-Mouqri' ; lui a rapporté que Sofyan ibn ‘Ouyaynah, d’après Qassim al-Rahhal, que **Anas ibn Malik**, a dit :

« Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) entra dans une ruine des Banu al-Najjar, puis en ressortit effrayé en disant : Si je ne craignais que vous cessiez d'enterrer vos morts, j'aurais prié Allah, le Tout-Puissant, pour qu'Il vous fasse entendre du châtiment des tombes ce qu'Il m'a fait entendre. »[1]

[1] Rapporté par Mouslim.

Vingt-troisième hadith

" la Prière nocturne "

Abou al-Waqt ‘Abdou al-Awwal ibn ‘Isa ibn Shou‘ayb al-Sijzi al-Harawi nous a rapporté ; que Ahmad ibn Abi Nasr al-Koufani ; nous a rapporté que ‘Abdou al-Rahman ibn ‘Omar ibn Ishaq, connu sous le nom de Ibn al-Nahhas ; nous a rapporté que Abou al-Hassan ‘Ali ibn ‘Abdou Allah ibn ‘Abdou al-Rahman ibn Abi Matar al-Iskandari ; lui a rapporté que Ahmad ibn Mohammad ibn ‘Abdawayh ; lui a rapporté Sofyan ibn ‘Ouyaynah lui rapporté d’après ‘Amr ibn Dinar, que **Ibn ‘Omar** a dit :

« Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) fut interrogé sur la prière de la nuit. Il répondit : " **Effectue-la par deux rak‘ahs, puis par deux rak‘ahs. Et si tu crains l'aube, termine par une rak‘ah." »**[1]

[1] Rapporté par al-Boukhari et Mouslim, et la formulation est celle de Mouslim.

Vingt-quatrième hadith

"Toujours commencer par le côté droit"

Abou Bakr Abdoullah Ibn Mohammad Ibn Ahmad Ibn An-Naqqour Al-Bazzaz nous a rapporté de vive voix, que Abou Al-Hassan Ali Ibn Mohammad Ibn Ali Ibn Mohammad Ibn Ya'qoub Ibn Yousouf Al-Allaf, que Abou Al-Hassan Ali Ibn Ahmad Ibn Omar Ibn Hafs Al-Hammami Al-Mouqri', lui a rapporté que Abou Bakr Mohammad Ibn Abdoullah Ash-Shafi'i, lui a rapporté que Abou Al-Mouthanna Mou'adh Ibn Al-Mouthanna Ibn Mou'adh Ibn Mou'adh Al-'Anbari, lui a rapporté que Mousaddad Ibn Mousarhad Ibn Mousarbal Al-Basri, lui a rapporté que Sofyan Ibn 'Ouyayna, d'après Az-Zuhri, d'après **Anas Ibn Malik**, qu'il a dit :

« Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) arriva à Médine lorsque j'avais dix ans, et il décéda alors que j'en avais vingt. Mes mères m'encourageaient à le servir. Lorsqu'il entra dans notre maison, nous trayâmes une chèvre laitière pour lui et mélangeâmes le lait avec de l'eau d'un puits situé dans notre cour. Abou Bakr était à sa gauche, un bédouin à sa droite, et ‘Omar à proximité. Après avoir bu, ‘Omar dit : "Passe le verre à Abou Bakr." qui a son tour le passa au bédouin. Puis le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) dit : **" Celui à droite, puis celui à droite "** »[1]

[1] Rapporté par les deux imams (al-Boukhari et Mouslim).

Vingt-cinquième hadith

"L'invocation du matin"

Abou al-Karam al-Moubarak ibn al-Hassan ibn Ahmad ibn ʻAli ibn Fatehan ibn Mansour al-Shahrazouri al-Mouqri' lui a rapporté ; que Abou ʻAbd Allah al-Housayn ibn ʻAli ibn Ahmad ibn Mohammad ibn Ahmad al-Bousri al-Boundar ; lui a rapporté que Abou Mohammad ʻAbd Allah ibn Yahya ibn ʻAbd al-Jabbar al-Soukkari ; lui a rapporté que Abou ʻAli Isma'il ibn Mohammad ibn Isma'il al-Saffar ; lui a rapporté que Sa'dan ibn Nasr ibn Mansour ; lui a rapporté que ʻOmar ibn Shabib ; lui a rapporté que Moussa ibn Abi ʻAisha, d'après **ʻAbd Allah ibn Shaddad ibn al-Haad**, **que Le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) disait en se levant le matin :**

« Ô Allah, je me tourne vers Toi avec mes actions précipitées et mes oublis concernant ce que je dois affronter en ce jour. Au nom d'Allah et selon Ta volonté pour ce que j'ai évoqué et ce que j'ai omis. Ô Allah, fais que je sois satisfait de Ton décret et accorde-moi des bénédictions dans Ta destinée, afin que je n'éprouve ni désir de hâter ce que Tu as retardé, ni de retarder ce que Tu as hâté. »[1]

[1] Rapporté par al-Daylami et Ibn al-Sounni dans « 'Amal al-Yawm wal-Laylah ».

Vingt-sixième hadith

" La réjouissance d'Allah pour le repentir de Son serviteur "

Le juge Abou ‘Abd Allah Mohammad ibn ‘Oubayd Allah ibn Salama ibn Makhlad al-Karkhi, connu sous le nom d'Ibn al-Routabi, nous a rapporté (lecture faite devant lui), que Abou al-Qassim ‘Ali ibn Ahmad ibn Mohammad al-Bousri lui a également rapporté lors d'une lecture faite devant lui en mois de Sha‘ban de l'année 472. Que Nasr ibn Ahmad ibn al-Khalil al-Mourajja, lui a rapporté avec Ijaza (autorisation) , que Abou Ya‘la Ahmad ibn ‘Ali ibn al-Mouthanna ; lui a rapporté que Ja‘far ibn Houmayd al-Koufi ; lui a rapporté que ‘Oubaid Allah ibn Iyaad, lui a rapporté d’après son père, d’après **al-Bara’**, **que Le Messager d’Allah (Paix et bénédictions sur lui) a dit :**

« **Que diriez-vous** de la joie d'un homme dont la monture s'est échappée, traînant sa bride dans un désert sans nourriture ni boisson, alors qu'il avait sur elle de quoi manger et boire ? Il la cherche jusqu'à ce que cela lui devienne pénible, puis il la trouve attachée au tronc d'un arbre.

Nous disions : Sa joie serait immense, ô Messager d'Allah !

Alors le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) a dit : Allah est encore plus joyeux du repentir de Son serviteur que cet homme ne l'est pour sa monture. »[1]

[1] Rapporté par l'imam Mouslim et Ahmad.

Vingt-septième hadith

"Les traces lumineuses des ablutions"

Abou al-Qassim Sadaqa ibn Mohammad ibn al-Housayn ibn al-Mahlaban, le petit-fils d'Ibn al-Sayyaf, nous a rapporté (lecture faite devant lui), que Abou al-Hassan ʻAssim ibn al-Hassan ibn Mohammad ibn ʻAli ibn ʻAsim lui a rapporté ; que Abou ʻOmar ʻAbd al-Wahid ibn Mohammad ibn ʻAbd Allah ibn Mohammad ibn Mahdi, (par lecture faite devant lui), lui a rapporté que Abou Mohammad ʻAbd Allah ibn Ahmad ibn Ishaq al-Misri lui a rapporté ; que Ibrahim ibn Abi Dawoud al-Bouroullousi ; lui a rapporté que Abou al-Yaman ; lui a rapporté que Safwan ibn ʻAmr lui a rapporté d'après Yazid ibn Humayr al-Rahbi, d'après **ʻAbd Allah ibn Busr al-Mazini**, **que le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) a dit :**

« Il n'y a personne parmi ma communauté que je ne reconnaisse le Jour de la Résurrection. »

Ils demandèrent : Comment les reconnaîtras-tu, ô Messager d'Allah, au milieu d'une si grande foule ?

Il dit : « Que dirais-tu si l'on plaçait dans une écurie des chevaux noirs et pies, parmi lesquels il y aurait un cheval au front blanc et aux membres marqués de blanc, ne le reconnaîtrais-tu pas ? »

Ils répondirent : « Si, ô Messager d'Allah. »

Il dit : Ce jour-là, ma communauté se distinguera par la blancheur des marques de la prosternation et l'éclat des traces de l'ablution. »[1]

[1] Rapporté par al-Tabarani dans « Musnad al-Shamiyin », et par Diya' al-Din al-Maqdissi dans « Al-Ahadith al-Moukhtara ».

Vingt-huitième hadith

"L'interdiction de désirer la mort"

Abou Bakr Yahya ibn 'Abd al-Baqi ibn Mohammad ibn 'Abd al-Wahid al-Ghazal nous a rapporté (lecture faite devant lui). Je lui ai demandé : « Vous a rapporté le président Abou al-Khattab 'Ali ibn 'Abd al-Rahman ibn Haroun ibn 'Abd al-Rahman ibn 'Isa ibn Dawoud ibn al-Jarrah, par lecture faite devant lui, que Abou al-Qassim 'Abd al-Malik ibn Mohammad ibn 'Abd Allah ibn Bishran, . lui a rapporté par dictée a la mosquée al-Roussafa ; que Abou Ahmad Hamza ibn Mohammad ibn al-'Abbas ; lui a rapporté que 'Abd Allah, c'est-à-dire Ibn Rawh ; lui a rapporté que Yazid ibn Haroun ; lui a rapporté que Houmayd, lui a rapporté d'après **Anas**, **que le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) a dit :**

« Qu'aucun de vous ne souhaite la mort en raison d'un mal qui l'afflige. Mais qu'il dise plutôt : **" Ô Allah, accorde-moi la vie tant que vivre est préférable pour moi, et accorde-moi la mort quand mourir est préférable pour moi." »**[1]

[1] Rapporté par les deux imams.

Vingt-neuvième hadith

"La diffusion de la salutation"

Abou al-Fath Mohammad ibn ‘Ali ibn Hibat Allah ibn ‘Abd al-Salam nous a rapporté (lecture devant lui). Que Abou al-Khattab Nasr ibn Ahmad ibn al-Batir lui a également rapporté (lecture faite devant lui), que Abou Mohammad ‘Abd Allah ibn ‘Oubayd Allah ibn Yahya ibn Zakariya al-Bayi’ou(lecture faite devant lui). Que le juge Abou ‘Abd Allah al-Housayn ibn Isma‘il al-Mahamili lui a dicté ; que Ya‘qoub ; il a rapporté que al-Tufawi ; lui a rapporté que ‘Awf, lui a rapporté d’après Zourara ibn Awfa, que **‘Abd Allah ibn Salam**, a dit :

« Lorsque le Messager d'Allah **(Paix et bénédictions sur lui)** entra à Médine, les gens dirent : **" Le Messager d'Allah est arrivé. "**

Je sortis à sa rencontre et, lorsque je le vis, je sus immédiatement que son visage n'était pas celui d'un homme menteur. La première chose que j'entendis de lui fut qu'il dit :

" Ô gens, répandez la salutation de paix, entretenez les liens de parenté, offrez à manger, priez la nuit alors que les gens dorment, et vous entrerez au Paradis en paix. " »[1]

[1] Rapporté par Tirmidhi

Trentième hadith

"Les usuriers sont tous égaux dans le péché"

Le juge Abou al-Fadl Mohammad ibn ‘Omar ibn Yousouf al-Ormawi nous a rapporté (lecture faite devant lui), que Abou al-Housayn Ahmad ibn Mohammad ibn Ahmad ibn al-Naqqour lui a rapporté, que Abou al-Hassan ‘Ali ibn ‘Omar ibn Mohammad al-Sayrafi lui a rapporté ; que Mohammad ibn Haroun lui a rapporté ; que Dawoud ibn Roushayd ; lui a rapporté que Hochaym ; lui a rapporté que d'Abou al-Zoubair, lui a rapporté d’après **Jabir**, qui a dit :

« Le Messager d’Allah (Paix et bénédictions sur lui) a maudit celui qui consomme l’usure, celui qui la donne, ses deux témoins et celui qui rédige son acte. »

Et il a dit : « Ils sont égaux dans le péché. »

Trente-et-unième hadith

" Que dire dans les moments de tristesse ? "

Abou al-Fath Mohammad ibn ‘Abd al-Baaqi ibn Ahmad ibn Salman, connu sous le nom d'Ibn al-Hajib, Ibn al-Battiy, nous a rapporté (lecture faite devant lui). Que Abou al-Fadhl Ahmad ibn al-Hassan ibn Khayroun lui a rapporté, que Abou al-Qassim Talha ibn ‘Ali ibn al-Saqr ibn ‘Abd al-Moujib al-Kattaani lui a rapporté ; que Abou Bakr Mohammad ibn ‘Abd Allah ibn Ibrahim al-Shafi‘i lui a rapporté ; que Ahmad ibn al-Haytham ibn Khalid al-Bazzaz lui a rapporté ; que al-Khalil ibn Zakariya lui a rapporté ; que al-Rabi‘ ibn Sabih, lui rapporté d’après al-Hassan, que **‘Imran ibn Husayn**, a dit :

« Lorsque le fils du Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui), Ibrahim, décéda, le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) pleura et ses yeux se remplirent de larmes.

On lui dit : « Ô Messager d'Allah, tu pleures ? »

Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) répondit: « Les yeux pleurent, le cœur est empli de tristesse, mais nous n'exprimons que ce qui agrée notre Seigneur (exalté soit-Il) : **« Ô Ibrâhîm ! Certes, ta séparation nous remplit de tristesse[1]. »**[2]

[1] Certaines traductions utilisent le mot **"chagrin",** pour exprimer **"houzn",** ce qui est en réalité contraire au récit prophétique. En effet, le chagrin est plus "intense" que la **"tristesse",** car il implique un état prolongé. Le chagrin peut également traduire un degré de résignation et se situe à mi-chemin entre la tristesse (acceptation) et la détresse (inacceptation).

[2] Rapporté par les deux imams Al-Boukhârî et Mouslim.

Trente-deuxième hadith

"La prière de l'Aïd"

Abou al-Hassan ‘Ali ibn al-Moubarak ibn al-Housayn ibn ‘Abd al-Wahhab ibn Naghouba al-Wassiti nous a rapporté. Que Abou Nou‘aim Mohammad ibn Ibrahim ibn Mohammad ibn Khalaf al-Jahazi lui a rapporté. Que Abou al-Hassan Ahmad ibn al-Moudhaffar ibn Ahmad al-‘Attar lui a rapporté ; que Abou Mohammad ‘Abd Allah ibn Mohammad ibn ‘Othman ibn al-Saqaa al-Hafiz lui a rapporté ; que Abou Mohammad Ja‘far ibn Ahmad ibn Sinan ibn Assad ibn Hayyan lui a rapporté ; que son père lui rapporté ; que Ishaq ibn Yousouf al-Azraq lui a rapporté ; que ‘Abd al-Malik lui a rapporté, d'après ‘Ata, d'après **Jabir ibn ‘Abd Allah**, qui a dit :

« J'ai assisté à la prière de l'Aïd avec le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui). Il commença par la prière avant le sermon, sans appel à la prière (Adhan) ni annonce (Ikama). Puis il se leva en s'appuyant sur Bilal jusqu'à ce qu'il atteigne les femmes, Il leur ordonna de craindre Allah, les encouragea à Lui obéir, les exhorta et leur rappela :

" Faites l'aumône car certes la plupart d'entre vous sont le combustible de l'enfer "

Une femme parmi les plus modestes, au visage marqué, se leva et demanda : "Pourquoi, ô Messager d'Allah ?" **Il répondit** : " Parce que vous multipliez les malédictions sur autrui et que vous êtes ingrates envers les bienfaits de vos époux. "

Alors elles commencèrent à retirer leurs boucles d'oreilles, leurs colliers et leurs bagues pour les jeter dans le vêtement de Bilal en aumône. »[1]

[1] Rapporté par Mouslim et les auteurs des Sounan.

Trente-troisième hadith

" Annonce de la félicité du paradis "

Abou Mohammad al-Moubarak ibn al-Moubarak ibn ‘Ali ibn Nasr ibn al-Sarraj, connu sous le nom d'Ibn al-Ta‘awidhi, le soufi, al-Jawhari le boulanger, nous a rapporté. Que Abou al-Khattab Nasr ibn Ahmad ibn al-Batir lui a rapporté. Que Abou Bakr Ahmad ibn Talha ibn Ahmad ibn Haroun al-Mounaqiy le prédicateur lui a rapporté ; que Ahmad ibn Salman al-Najjad a dit : Cela a été lu devant Yahya ibn Ja‘far pendant que j'écoutais, que Ali ibn ‘Assim lui a rapporté ; que ‘Othman ibn Ghiyath lui a rapporté ; que Abou ‘Othman al-Nahdi lui a rapporté ; que **Abou Moussa al-Asha‘ari** a dit :

« J'étais en compagnie du Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) dans le jardin de Banou Foulan et la porte était fermée. Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) avait un bâton avec lequel il tapotait le sol. Quelqu'un frappa à la porte,

Il me dit : "Ô 'Abd Allah ibn Qais, lève-toi."

Je répondis : "Me voici, ô Messager d'Allah.":

Il me dit : " Ouvre-lui la porte et fais-lui part de la bonne nouvelle qu'il est promis au paradis "

Je me levai, ouvris la porte, et c'était **Abou Bakr As-Siddiq**. Je lui annonçai ce que le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) avait dit. Il loua Allah, entra, salua et s'assit.

Je refermai la porte, et le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) continua à tapotait le sol avec son bâton. Puis, un autre frappa à la porte.

Il m'ordonna : "Ô 'Abd Allah, lève-toi, ouvre-lui la porte et fais-lui part de la bonne nouvelle qu'il est promis au paradis."

J'ouvris la porte, et c'était **Omar Ibn Al-Khattab**. Je lui annonçai ce que le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) avait dit. Il loua Allah, entra, salua et s'assit.

Je refermai la porte, et le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) continuait à tapoter le sol avec son bâton. Alors, un troisième frappa à la porte.

Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) me dit: "Ô 'Abd Allah ibn Qais, lève-toi, ouvre-lui la porte et fais-lui part de la bonne nouvelle qu'il est promis au paradis, mais après une épreuve qu'il devra affronter.

J'ouvris la porte, et c'était **Othman Ibn Affan**. Je lui annonçai ce que le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) avait dit,

Et il répondit: " C'est à Allah que nous demandons aide et assistance." Puis il entra, salua et s'assit. » [1]

[1] Hadith authentique rapporté par Mouslim et d'autres, avec des variantes dans les formulations.

Trente-quatrième hadith

" La restitution des droits"

Abou al-Khayr Shadi ibn ‘Abd Allah, Mawla Ash-Sharif Al-Ansari, nous a rapporté, que le noble Abou al-Fadl Mohammad ibn ‘Abd al-Salam al-Ansari lui a rapporté, que Abou al-Qassim ‘Abd al-Rahman ibn ‘Abd Allah ibn ‘Oubayd Allah ibn Mohammad ibn al-Housayn al-Hourfiy lui a rapporté, que Habib ibn al-Hassan al-Qazzaz lui a rapporté ; que Abou Bakr ibn ‘Omar ibn Hafs ibn ‘Omar ibn Yazid al-Sadoussi lui a rapporté ; que ‘Assim ibn ‘Ali lui a rapporté ; que Ibn Abi Dhii’b lui a rapporté, d’après al-Maqbouri, d’après **Abou Hourayra, que le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) a dit** :

« Celui qui a commis une injustice envers son frère, que ce soit dans son honneur ou ses biens, qu’il cherche à se faire pardonner avant qu’il ne soit pris de force un Jour où il n’y aura ni dinar ni dirham. S'il dispose de bonnes actions, elles seront prises en proportion de son injustice, et s'il ne dispose pas, les mauvaises actions de son frère lui seront transférées.»[1]

[1] Hadith authentique rapporté par al-Bukhari dans « Al-Madhalim ».

Trente-cinquième hadith

"L'invocation du Prophète (Paix et les bénédictions d'Allah sur lui)"

Abou al-Moudhaffar Hibatoullah ibn Ahmad ibn Mohammed al-Shibli al-Qassar, (lecture faite devant lui) à al-Harbiya nous rapporté, que Abou Nasr Mohammed ibn Mohammed ibn Ali al-Zaynabi lui a rapporté que Abou Tahir Mohammed ibn Abd al-Rahman ibn al-Abbas al-Moukhallis lui a rapporté, que Abou al-Qassim Abd Allah ibn Mohammed ibn Abd al-Aziz al-Baghawi lui a rapporté, que Abd Allah ibn Moutii'e, lui a rapporté que Ismail ibn Ja'far, lui a rapporté, que Houmayd lui a rapporté qu' On interrogea **Anas Ibn Malik :**

« Est-ce que le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) levait ses mains lorsqu'il faisait des invocations ?

Il répondit : Oui, Un jour, alors qu'il adressait un sermon aux fidèles, on lui dit:

" Ô Messager d'Allah, la pluie nous fait défaut et la terre se dessèche ; implore Allah, exalté et glorifié soit-Il, pour qu'Il nous accorde la pluie. "

Il leva alors ses mains si haut jusqu'à ce que j'aperçoive la blancheur de ses aisselles. puis implora Allah pour que la pluie descende.

A ce moment précis ,le ciel était dépourvu de tout nuage, lorsque soudainement un nuage semblable à un bouclier déployé apparut de nul part,

Avant même que nous n'ayons achevé la prière, la pluie se mit à tomber avec une telle abondance que même les jeunes hommes, habitant près de leurs foyers,

étaient inquiets de pouvoir y retourner. La pluie dura ainsi une semaine entière .

Lorsque le vendredi suivant arriva, les gens vinrent trouver le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) en disant :

« Ô Messager d'Allah, les maisons se sont effondrées, les voyageurs sont bloqués, et les biens sont en péril. »

Alors, le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) sourit, puis fit un geste de la main (comme ceci), écartant ses deux main, et implora :

« Ô Allah, qu'elle tombe autour de nous et non sur nous. » Et aussitôt , les nuages se dissipèrent tout autour de Médine..»[1]

[1] Rapporté par Ahmad dans son « Mousnad », ainsi que par Abū Yaʿlā et al-Bazzār . Ce hadith est authentique, répondant aux conditions d'al-Bukhārī et de Mouslim.

Trente-sixième hadith

" Le rejet du rigorisme"

Abou Al-Makarim Al-Moubarak Ibn Mohammad Ibn Al-Mo'ammar Al-Badhara'iy nous a rapporté (lecture faite devant lui), que Abou Yassir Mohammad Ibn Abdoul Aziz Ibn Abdoullah Al-Khayyat, lui a rapporté que Abou Ali Al-Hassan Ibn Ahmad Ibn Ibrahim Ibn Al-Hassan Ibn Mohammad Ibn Shadhan Al-Bazzaz, lui a rapporté, que Abou Bakr Ahmad ibn Salman ibn Younous ibn Abou Isra'il al-Faqih al-Najjad, lui a rapporté que Al-Hassan Ibn Moukram, lui a rapporté que Yazid Ibn Haroun, lui a rapporté que Yahya Ibn Sa'id, d'après **Anas Ibn Malik**, qu'il a dit :

« Un bédouin entra dans la mosquée et se présenta devant le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) pour satisfaire un besoin. Puis, il s'éloigna vers un coin de la mosquée et urina. Les gens se mirent à crier pour le réprimander, mais le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) leur ordonna de se taire et les empêcha d'intervenir. Lorsque le bédouin eut terminé, le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) ordonna qu'on amène un seau d'eau et qu'on le verse sur l'urine du bédouin.»[1]

[1] Hadith authentique rapporté par Abou Ya'la dans son Mousnad et Ibn Abi Shayba et Al-Boukhari l'a également rapporté d'Abou Hourayrah avec les mots suivants : « Un bédouin se leva et urina dans la mosquée. Les gens se précipitèrent pour l'interrompre, mais le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) leur dit : "Laissez-le, et versez de l'eau sur son urine, car vous n'avez été envoyés que pour faciliter, et non pour rendre les choses plus difficiles.»

Trente-septième hadith

" Le contentement de la Mère "

Abou Al-Qasim Al-Moubarak Ibn Ahmad Ibn Abdoul Baqi Bin Qafarjal (lecture faite devant lui) nous a rapporté, que Abou Al-Fadl Abdoullah Ibn Ali Ibn Ahmad Ibn Mohammad Ibn Zikriyy, lui a rapporté que Abou Al-Houssayn Ali Ibn Mohammad Ibn Abdoullah Ibn Bishran, lui a rapporté que Abou Ja'far Mohammad Ibn Amr Ibn Al-Bakhtariy, lui a rapporté que Yahya Ibn Abi Talib, lui a rapporté que Abdoul Wahhab Ibn Ataa', lui a rapporté que Waraqa, lui rapporté d'après **Abdoullah Ibn Abi Awfa**, qu'il a dit :

« Alors que nous étions assis en présence du Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui), un homme vint lui dire : "Ô Messager d'Allah, ici se trouve un jeune homme à l'agonie. On lui demande de prononcer : **' La ilaha illa Allah ' (Il n'y a de divinité qu'Allah)**, mais il en est incapable."

Alors, le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) se leva, et nous le suivîmes jusqu'à ce qu'il entre auprès du jeune homme. **Il lui dit** : "Ô jeune homme, dis : **' La ilaha illa Allah ' (Il n'y a de divinité qu'Allah).**"

Le jeune homme répondit : " Je n'y parviens pas." **Le Prophète lui demanda** : " Pourquoi donc ? " **Il répondit** : "Mon cœur est scellé. Chaque fois que je tente de le prononcer, ce sceau recouvre mon cœur."

Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) lui demanda alors : « connais tu une cause à cela ? » **Il répondit** : « Par ma désobéissance envers ma mère. » **Le Prophète lui demanda** : « Ta mère est-elle toujours en vie ? » **Il dit** : « Oui. » **Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) dit alors** : « Fais-la venir. » Lorsque la mère arriva, **il lui demanda** : « Est-ce bien ton fils ? » **Elle répondit** : « Oui. » **Le Prophète poursuivit** : « Imagine qu'un immense feu soit attisé, et qu'on te demande : intercèdes-tu pour lui, ou devrons-nous le jeter dans les flammes, que ferais-tu ? »

Elle répondit : « Par mon père, ô Messager d'Allah, j'intercéderais pour lui. ». **Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) dit alors à la mère** : « Prends Allah à témoin, ainsi que moi, de ton contentement envers ton fils. » **Elle répondit** : « Ô Allah, je Te prends à témoin, ainsi que Ton Messager, de mon contentement envers lui. » **Le Prophète se tourna ensuite vers le jeune homme et lui dit** : Dis : **' La ilaha illa Allah ' (Il n'y a de divinité qu'Allah)." Le jeune homme prononça alors : Il n'y a de divinité qu'Allah, Lui seul, sans associé.' (La ilaha illa Allah, wahdahou la charika lah.)**

Le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) dit alors : « Louange à Allah, qui, par mon intermédiaire, l'a sauvé de l'enfer »[1]

[1] L'imam al-Haythamī, dans « Moujma' al-Zawa'id », rapporte : « Ce hadith a été transmis par al-Tabarānī et Ahmad dans une version abrégée, mais il est classé comme faible. »

Trente-huitième hadith

" Le Jeûne d'Achoura et de Ramadan "

Abou Shuja' Mohammad Ibn Abi Al-'Izz nous a rapporté, que Abou Al-Fawaris Tirad Ibn Ali Az-Zaynabi, lui a rapporté que Abou Mohammad Abdoullah Ibn Yahya Ibn Abdoul Jabbar As-Sukkari, lui a rapporté que Isma'il Ibn Mohammad As-Saffar, lui a rapporté que Ahmad Ibn Mansour Ar-Ramaadi, lui a rapporté que Abdoul Razzak Ibn Hammam, lui a rapporté que Ibn Jourayj, d'après 'Oubaydoullah Ibn Abi Yazid, qu'il a entendu **Ibn 'Abbass** dire:

« Je n'ai jamais vu le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) rechercher avec tant d'ardeur le jeûne d'un jour particulier plutôt qu'un autre pour en obtenir le mérite , excepté pour ce jour-ci : 'Achoura et le mois de Ramadan. »[1]

[1] Hadith authentique rapporté par Mouslim.

Trente-neuvième hadith

Les noms du Prophète (Paix et les bénédictions d'Allah sur lui)

Abou Bakr Ahmad Ibn Al-Mouqarrib ibn Al-Hassan As-Soufi nous a rapporté, que Abou Tahir Ahmad Ibn Al-Hassan Al-Baaqillani, lui a rapporté que Abou Al-Qasssim Abdoul Malik Ibn Bishran, lui a rapporté que Abou Sahl Ahmad Ibn Ziyad Al-Qattan, lui a rapporté que Abou Yahya Abdoul Karim Ibn Al-Haytham, lui a rapporté que Abou Al-Yaman, lui a rapporté que Shou'ayb, lui a rapporté d'après Az-Zouhri, que Mohammad Ibn Jubayr Ibn Mout'im lui a rapporté, d'après son **père (Joubayr ibn Mouṭʿim ibn ʻAdiy)**, il a dit : **J'ai entendu le Messager d'Allah (Paix et bénédictions sur lui) dire :**

« J'ai plusieurs noms : Je suis **Mohammad**, je suis **Ahmad**, je suis **Al-Mahi** (celui par lequel la mécréance est effacée), je suis **Al-Hashir** (celui derrière lequel les gens seront rassemblés et ressuscités), et je suis **Al-'Aqib** (celui après lequel aucun autre prophète ne viendra.) »[1]

[1] Hadith authentique rapporté par al-Boukhārī et Mouslim, avec la version de Mouslim.

Quarantième hadith

"Les gens du Paradis"

Abou al-Mouẓhaffar Hibatoullah ibn ʻAbd Allah ibn Aḥmad ibn ʻOmar ibn al-Achʻath as-Samarqandi nous a rapporté ; que Abou Moḥammad Jaʻfar ibn Aḥmad ibn al-Houssayn al-Sarraj lui a rapporté ; que Abou al-Houssayn Moḥammad ibn Moḥammad ibn al-Mouẓhaffar al-Daqqaq lui a rapporté ; que Abou al-Faḍl ʿOubaydoullah ibn ʻAbd al-Raḥmān al-Zouhri al-Ḥarbi lui a rapporté ; que Jaʻfar ibn Moḥammad ibn al-Ḥassan ibn al-Moustafaaḍ al-Firyabi lui a rapporté ; que Qoutaybah ibn Sa'ïd lui a rapporté ; que Ibn Lahiiʻah lui a rapporté d'après Abou al-Zoubair, d'après **Jabir**, que le **Prophète (Paix et bénédictions sur lui) a dit :**

« Les habitants du Paradis mangeront et boiront, sans jamais se moucher, ni ressentir le besoin de se soulager. Leur nourriture se transformera en un doux rot et en une sueur parfumée de musc. Ils seront inspirés au Tasbih (glorification) et au Tahmid (louange) d'Allah, aussi naturellement qu'il vous est inspiré de respirer. »[1]

[1] Hadith authentique rapporté par Ahmad, Abū Ya'la, et Abū Dawoud, et recueilli par Mouslim en ces termes : « **Les habitants du Paradis mangeront et boiront sans cracher, uriner, déféquer, ni se moucher. Ils demandèrent : "Que devient alors la nourriture ?" Il répondit : "Elle se transforme en un doux rot et en une sueur au parfum de musc." Ils seront inspirés au Tasbih (glorification) et au Tahmid (louange) aussi naturellement que vous respirez.** »

Épilogue du Traducteur

Au nom d'Allah, le Clément, le Tout Miséricordieux. À Lui appartiennent toutes les louanges, car c'est par Sa grâce infinie que les œuvres s'accomplissent et que les plus nobles desseins se réalisent. Que les prières et la paix descendent sur notre bien-aimé Prophète Mohammed (Paix et bénédictions sur lui), le sceau des prophètes, ainsi que sur sa famille purifiée, source de lumière, et sur ses compagnons honorés, porteurs de vérité.

Je rends grâce à Allah (glorifié et exalté soit-Il) de m'avoir accordé la faveur d'achever cette traduction, ouvrant ainsi l'accès à ce recueil béni, connu sous le titre de « Les Quarante d'après Quarante Maîtres », et portant les noms de « Les Quarante Jilaniya » en Orient et de « Les Quarante Qadiriyya » au Maghreb. Ce modeste travail se veut une offrande humble, dédiée aux âmes qui aspirent à la pureté intérieure et cherchent le chemin menant à Allah, l'Inaccessible et le Très-Haut.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon épouse, dont la bienveillance et l'attention ont accompagné chaque ligne de cette œuvre. Sa présence et son soutien constant furent pour moi une lumière et une inspiration précieuse tout au long de ce projet.

Puisse Allah agréer cet effort imparfait, dissiper mes erreurs et en faire une source de guidance et de clarté pour chaque cœur en quête de vérité.

Serviteur de la Voie

Salah Eddine Ibn Sa'id El-Qadiri

Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde ainsi qu'à ses parents
et qu'Il soit pour lui ce qu'Il a été pour Ses élus
30 al-Thani 1446 - 02 November, 2024
Lyon – France

Table des matières

Dédicace 4

Introduction 5

Biographie de l'Auteur 7

Cheikh Abdel Razzaq Al-Jilani 7

Biographie du cheikh Ahmad Al-Qat'ani 11

Notre (Sanad) chaîne de transmission des Quarante Hadiths Qadiriya 16

Les Quarante Hadiths Qadiriya 20

Premier hadith21

« N'insultez pas mes Compagnons» 21

Deuxième hadith.....22

"Le mérite de l'action" 22

Troisième hadith :23

"L'action sur le chemin d'Allah"..... 23

Quatrième hadith.....24

L'intercession du Prophète pour sa communauté (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille)..... 24

Cinquième hadith.....25

Les gens du Coran..... 25

Sixième hadith26

L'entraide des croyants 26

Septième hadith.....27

La préservation des membres 27

Huitième hadith28

" L'attachement à la communauté " 28

Neuvième hadith.....29

" la bienfaisance envers les amis des parents " 29

Dixième hadith.....31

Les meilleurs des gens de la terre 31

Onzième hadith.....32

Les Rangs de la Communauté de Mohammad (Paix et bénédictions d'Allah sur lui et sa famille)..... 32

Douzième hadith.....34

"Le mérite de la Sourate Al-Ikhlass" 34

Treizième hadith36

"L'invocation avant de dormir" 36

Quatorzième hadith38

"L'avidité du fils d'Adam" 38

Quinzième hadith **39**

Seizième hadith **41**

"Les meilleurs des gens" 41

Dix-septième hadith **43**

"La vision d'Allah (glorifié et exalté soit-Il)" 43

Dix-huitième hadith **45**

"Les invocations exaucées" 45

Dix-neuvième hadith **46**

" Les doigts du Tout-Miséricordieux " 46

Vingtième hadith **48**

" Le traitement des gens avec indulgence " 48

Vingt-et-unième hadith **49**

Les vêtements du Prophète (Paix et bénédictions d'Allah sur lui) 49

Vingt-deuxième hadith **50**

"Le châtiment de la tombe" 50

Vingt-troisième hadith **52**

" la Prière nocturne " 52

Vingt-quatrième hadith **53**

"Toujours commencer par le côté droit" 53

Vingt-cinquième hadith55

"L'invocation du matin" 55

Vingt-sixième hadith57

" La réjouissance d'Allah pour le repentir de Son serviteur " 57

Vingt-septième hadith.....59

"Les traces lumineuses des ablutions" 59

Vingt-huitième hadith61

"L'interdiction de désirer la mort"..... 61

Vingt-neuvième hadith.....62

"La diffusion de la salutation" 62

Trentième hadith.....64

"Les usuriers sont tous égaux dans le péché" 64

Trente-et-unième hadith65

" Que dire dans les moments de tristesse ? " 65

Trente-deuxième hadith67

"La prière de l'Aïd"..... 67

Trente-troisième hadith.....69

" Annonce de la félicité du paradis "..... 69

Trente-quatrième hadith72

" La restitution des droits"..... 72

Trente-cinquième hadith73

"L'invocation du Prophète (Paix et les bénédictions d'Allah sur lui)" 73

Trente-sixième hadith76

" Le rejet du rigorisme"..... 76

Trente-septième hadith78

" Le contentement de la Mère " 78

Trente-huitième hadith81

" Le Jeûne d'Achoura et de Ramadan " 81

Trente-neuvième hadith82

Les noms du Prophète (Paix et les bénédictions d'Allah sur lui) 82

Quarantième hadith84

"Les gens du Paradis" 84

Épilogue du Traducteur 86

Table des matières..... 88